



Nicolas Chaze - jeu, 26/01/2017 - 07:00

Une petite fille de deux ans, a été exclue de la crèche en raison de son épilepsie. Les parents ont porté l'affaire devant les tribunaux. Le procès s'ouvre aujourd'hui. Emilie et Fabrice Augustin sont déterminés à obtenir gain de cause dans le procès qui s'ouvre ce vendredi au tribunal correctionnel d'Alès (Gard). Ces parents attaquent en justice une micro-crèche située à Meyrannes (Gard) pour avoir exclu l'an dernier leur fillette âgée aujourd'hui de 2 ans et demi en raison de l'épilepsie dont elle souffre. Sur les onze mois qu'elle a passé dans l'établissement, Rose n'a souffert que d'une seule crise épileptique. Il n'empêche, la direction avait décidé de l'exclure sans ménagement car ils jugeaient la fillette "dangereuse" pour les autres enfants.

Dans ce combat contre ce qu'ils appellent une discrimination pure et dure envers leur petite Rose, les parents peuvent compter sur le soutien de l'association Epilepsie-France qui s'est constituée partie civile. Cet engagement est une manière de militer pour que tous les enfants, même ceux souffrant d'épilepsie, puissent être accueillis dans les structures réservés aux enfants, crèches et écoles, sans avoir besoin d'être placés en instituts spécialisés. Si le côté spectaculaire de certaines crises (liées à une décharge anormale et simultanée de milliers de neurones) peut faire peur, certaines formes, comme celle dont souffre la petite Rose, ne sont pas graves et peuvent donc permettre aux enfants de mener une vie "normale" auprès des autres camarades.

Une perception tronquée sur l'épilepsie

Problème, aujourd'hui les jeunes épileptiques pâtissent encore trop de la perception tronquée de l'opinion publique. Stigmatisés dans l'enfance, cette exclusion sociale peut devenir encore plus problématique à l'âge adulte, en provoquant l'isolement, et dans le pire des cas pousser au suicide. "Il y a des formes extrêmement bénignes et c'est la majorité des cas, notamment chez l'enfant, qui guérissent spontanément. Pour Rose par exemple, à 2 ans, faire quelques crises n'empêche pas cette petite fille de vivre une vie normale et/ou d'être accueillie en crèche ou en maternelle", explique le Dr Jean-Pierre Pinard interrogée par Allodocteurs.

La solution passe par un changement des mentalités et surtout, dans les établissements, par une meilleure prise en charge et une formation des personnels dans les crèches et écoles selon l'expert.

Dans le procès qui démarre au tribunal correctionnel d'Alès, la direction de la crèche est poursuivie pour "discrimination commise par une personne avec mission de service public", un délit puni de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

En France, 0,6 à 0,7 % de la population serait concernée par l'épilepsie (chiffre Inserm).

Auteur de l'article original:

Emilie Cailleau

Source:

Top Santé

Date de publication (dans la source mentionnée):

Dimanche, 22. Janvier 2017

[Pour consulter la suite de l'article suivez ce lien](#) [1]

Mots-clés:

[épilepsie](#) [2]

[épileptique](#) [3]

[exclusion](#) [4]

[crèche](#) [5]

URL source: <https://www.orthomalin.com/actualites/actualite-professionnelle/epilepsie-une-fillette-de-deux-ans-exclue-la-justice-saisie>

Liens

[1] <http://www.topsante.com/medecine/troubles-neurologiques/epilepsie/vivre-avec/epilepsie-une-fillette-de-deux-ans-exclue-la-justice-saisie-615205#xtor=RSS-38>

[2] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/epilepsie>

[3] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/epileptique>

[4] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/exclusion>

[5] <https://www.orthomalin.com/etiquettes/creche>